

MAIRIE de SAINT SEVER CALVADOS

Tél. : 02.31.68.82.63

FAX : 02.31.67.95.15

**PROCES – VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 29 MARS 2007**

☆☆☆☆☆☆☆☆

L’an deux mil sept, le vingt neuf mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMÉNOREL Claude, Maire.

Etaient Présents : MM DELASALLE Jean - LEVALLOIS René – Melle BOUVET Delphine – M. NOURRY Jean-Pierre : Maires-Adjoints ;

Mme VALLÉE Régine - MM. ROUSSEL Louis - LECUYER Christophe - Mmes JOSSE Claudine - GIUDICELLI Nadine - M. POISNEL Jean-Luc

Absent Excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur ROUSSEL Louis

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l’ordre du jour.

I –

I – APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2006 de la COMMUNE, du SERVICE des EAUX et de l’ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Motus, receveur municipal, qui fait la présentation des divers comptes administratifs, lesquels se résument ainsi :

Collectivités	Section d'exploitation			Section d'Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultats	Dépenses	Recettes	Résultats
Commune	773 916.98	1 688 545.40	914 628.42	618 264.68	511 035.61	- 107 229.07
Sce des Eaux	69 265.01	155 942.47	86 677.46	3 329.25	29 483.78	26 154.53
Assainissement	40 122.04	75 425.64	35 303.60	640 122.61	157 605.74	- 482 516.87

Monsieur le Maire s’étant retiré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, :

- ↳ Donne acte de la présentation faite par Madame Motus ;
- ↳ Constate aussi bien pour la comptabilité communale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur ;
- ↳ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ↳ Approuve les comptes administratifs du Maire ainsi que les comptes de gestion du receveur.

II - PRESENTATION et VOTE des BUDGETS PRIMITIFS de l’ANNEE 2007

Les budgets primitifs préparés par la commission des finances ont été adoptés par le conseil municipal ; ils s’équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

COLLECTIVITE	Section d’EXPLOITATION	Section d’INVESTISSEMENT
Commune	1 505 586.00 €	1 204 068.00 €
Service des Eaux	171 668.00 €	122 823.00 €
Service de l’Assainissement	88 063.00 €	672 731.00 €
Lotissement Molinié	106 000.00 €	106 000 €

Ils tiennent compte de :

- la reprise des résultats de l’année précédente ;
- des restes à réaliser en investissement ;
- d’un produit fiscal calculé selon les bases suivantes :
 - ♣ Taxe d’habitation 7.32 % au lieu de 9.55 %

- ♣ Taxes foncières bâties 10.78 % au lieu de 14.07 %
- ♣ Taxes foncières non bâties 20.69 % au lieu de 27.01 %
- ♣ Taxe professionnelle 5.25 % au lieu de 6.85 %.

(la diminution des taux compensant proportionnellement la hausse appliquée par l'Intercom Séverine)

- d'une affectation de résultat à la section d'investissement de
 - ↳ Budget communal 370 805.07 €
 - ↳ Budget du service des eaux 1 190.47 €.

Il décide d'admettre en non valeur les titres que le comptable n'a pas pu recouvrer, à savoir :

Service des Eaux :

Références	Redevables	Montant
T2/03 du 1 ^{er} semestre 2003 - 420	LOUVEL Coralie	55.20 €
T4/04 du 1 ^{er} semestre 2004 - 393	LEMAIRE Cédric	25.25 €
T1/05 du 1 ^{er} semestre 2005 - 378		48.99 €
T8/05 du 2 ^o semestre 2005 - 164	DIJON Claude	48.99 €
T4/06 du 1 ^{er} semestre 2006 - 167		6.80 €
T9/05 du 2 ^o semestre 2005 - 342	LEBASTARD Sylvie	0.01 €
T1/05 du 1 ^{er} semestre 2005 - 5	VAUCLAIR Philippe	0.45 €
T4/06 du 1 ^{er} semestre 2006 - 360	LEBOUVIER Michel	0.17 €
	TOTAL	185.86 €

Service de l'ASSAINISSEMENT :

Références	Redevables	Montant
T7/03 du 2 ^o semestre 2003 - 143	DEDIEU Stéphane	31.80 €
T1/05 du 1 ^{er} semestre 2005 - 378	LEMAIRE Cédric	25.48 €
T8/05 du 2 ^o semestre 2005 - 164	DIJON Claude	25.48 €
T4/06 du 1 ^{er} semestre 2006 - 167		7.60 €
	TOTAL	90.36 €

Budget communal :

Références	Redevables	Montant
T311/03 du 1 ^{er} trim.. 03/04 - 16 - Cantine	BEQUET Murielle	15.56 €
T137/04 du 3 ^o trim. 03/04 - 16 - Cantine		72.80 €
T376/03 - 1 - location salle	ALIX Jean-Pierre	84.50 €
T79/05 - 1- Location salle	RIGHINI Jean-Charles	1.50 €
	TOTAL	174.36 €

III – CESSION MAISON des SŒURS / AUBERGE de l'ABBATIALE : compte-rendu et décisions éventuelles.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du transfert du legs de la Maison des Sœurs à la Maison de Retraite la valeur du bien doit être indiquée dans l'acte notarié. Maître Durel a donc procédé à l'estimation.

Par ailleurs, lors de son conseil d'administration du 28 courant, la Maison de retraite propose la vente à la commune des immeubles de l'ancienne auberge de l'Abbatiale pour un euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- émet un avis favorable à l'acquisition des immeubles proposés par la Maison de Retraite pour l'euro symbolique ;
- décide que pour le transfert du legs ainsi que pour l'acquisition de l'Abbatiale les frais notariés seront pris en charge respectivement par chaque acquéreur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les deux actes ainsi que tout document se rapportant à ces deux transactions auprès de Maîtres Durel / Poulin ;
- souhaite une visite sur place avant de définir la destination future de ces locaux.

IV - ETUDE de VULNERABILITE de la RESSOURCE en EAU du CAPTAGE des HAMERIES : Déclaration d'utilité publique

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet d'arrêté préfectoral défini à partir des propositions de l'hydrogéologue agréé et transmis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales portant d'utilité publique l'établissement des périmètres de protection et autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine pour le point d'eau suivant : CAPTAGE des HAMERIES

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal et après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré :

- approuve le projet d'arrêté préfectoral,
- demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des prélèvements et la mise en place des périmètres de protection des points d'eau désignés ci-dessus,
- prend l'engagement
 - de conduire à son terme la procédure de définition des périmètres de protection du point d'eau et de réaliser les travaux nécessaires à celle-ci,
 - de demander que soit maintenue la concession de terrain en la forme de servitude signée entre l'Office National des Forêts et la Commune de Saint-Sever-Calvados ;
 - d'inscrire à son budget, outre les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations ainsi que ceux destinés à faire face aux dépenses de travaux de grosses réparations et autres dépenses extraordinaires, les dépenses liées aux frais de procédure (enquête publique, frais de géomètre, commissaire - enquêteur, frais de publicité, reprographie, frais d'hypothèques.....),
- sollicite le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre de la procédure administrative ;

V – DEMANDES de SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Après avoir pris connaissance des documents fournis par les Associations, le conseil municipal procède à l'attribution des subventions qui n'ont pas pu être examinées lors de la dernière réunion et décide des votes suivants :

ORGANISMES	2006	2007
Amicale de la Roseraie de Saint-Sever	600 €	600 €
Association cyclotouriste de Saint-Sever	500 €	500 €
Association des Parents Elèves Primaire et Maternelle	1 000 €	1 000 €
U.N.S.S. Caen – Organisation du Raid 2007		250 €

VI – QUESTIONS DIVERSES

a – Création d'une zone de développement de l'éolien dans la vallée de la Sée

Une demande de création de zone de développement de l'éolien dans la vallée de la Sée ayant été déposée et les communes limitrophes devant être consultées dans le cadre d'un tel projet, Monsieur le Maire invite ses collègues à donner leur avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

b – Constitution des bureaux de vote pour les élections présidentielles

Premier tour du 22 avril

Matin de 8 à 12 h et de 17 à 18 h : MM.LEVALLOIS - LECUYER –Melle BOUVET – Mme VALLEE

Après midi de 12 à 17 h : MM. LEMÉNOREL – NOURRY – Mmes JOSSE - GIUDICELLI

Deuxième tour du 6 mai

Matin de 8 à 12 h et de 17 à 18 h : MM. LEMÉNOREL - LECUYER - Melle BOUVET – Mme VALLEE

Après midi de 12 à 17 h : MM. DELASALLE – NOURRY – ROUSSEL - POISNEL

c – Cantine scolaire primaire

Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur PARRA, Elu au conseil d'école des parents d'élèves de l'école primaire, invoquant le trouble qui sévit à la cantine pendant la prise des repas des enfants, le conseil municipal, soucieux d'apporter une amélioration, demande :

- d'organiser une rencontre avec le personnel communal affecté au service pour entrevoir une autre organisation ;
- de mettre en application le règlement qui a été édicté et qui vise à suspendre, après avertissement aux familles, les éléments perturbateurs.

d – Association Histoires d'Eaux 14

Monsieur Touluch, Président de ladite association, demande qu'afin que les particuliers puissent bénéficier de subventions lors des travaux de la mise aux normes de leur installation d'assainissement, le SPANC élargisse ses compétences à la réhabilitation des systèmes.

Le Conseil Municipal, prenant en compte que la charge des particuliers pourrait être allégée par des subventions, demande au SIVOM de bien vouloir étudier la possibilité d'intégrer la réhabilitation des travaux dans le cadre des compétences du SPANC.

e : Divers

Mademoiselle BOUVET, suite au conseil d'école de ce même jour, présente une liste de menus travaux qui seraient à réaliser à l'école maternelle en demandant que soit déterminée leur prise en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Saint-Sever-Calvados, le 29 mars 2007.

Le Maire :

Claude LEMÉNOREL